

République Française**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron****Conseil municipal****Séance du lundi 15 mai 2023****Extrait du registre des délibérations**

Le lundi quinze mai deux mille vingt- trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 9 mai 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND

Absents(tes) excusée(s) : M.M Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ (pouvoir à Jacky LECHÂBLE), Sylvie FILATRE (pouvoir à Marie-Anne EON), Catherine GUIBERT (pouvoir à Isabelle L'HOMME), Léna MONNIER, Viviane SAINT-DENIS

Madame Marie-Anne EON est élue secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-15/05-06 Finances/Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le du Service de Gestion Comptable de Vitré sollicite, pour l'exercice 2023, l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables concernant différentes factures émises auprès d'un famille entre l'année 2017 et l'année 2022.

Il a transmis un état de non-valeur dans lequel est indiqué pour ce débiteur le montant restant à recouvrer et le motif d'irrécouvrabilité.

Les admissions en non-valeur portent sur 42 pièces comptables pour un total de 6 158.49 €

Exercice	Objet pièce	Montant à recouvrer	Motif de la présentation
2022	83	138.58 €	PV carence
2022	83	108.16 €	PV carence
2022	83	70.98 €	PV carence
2022	83	145.34 €	PV carence
2022	83	0.47 €	PV carence
2022	83	33.80 €	PV carence
2017	83	131.28 €	PV carence
2022	83	60.84 €	PV carence
2017	83	217.74 €	PV carence
2017	83	214.64 €	PV carence
2017	83	287.15 €	PV carence
2018	83	56.59 €	PV carence
2018	83	115.00 €	PV carence
2018	83	217.83 €	PV carence
2018	83	43.40 €	PV carence
2019	83	352.58 €	PV carence
2019	83	228.24 €	PV carence
2019	83	323.02 €	PV carence
2019	83	227.94 €	PV carence

2020	83	281.26 €	PV carence
2020	83	147.75 €	PV carence
2020	83	174.41 €	PV carence
2020	83	192.57 €	PV carence
2020	83	137.53 €	PV carence
2020	83	90.18 €	PV carence
2020	83	140.28 €	PV carence
2020	83	110.22 €	PV carence
2021	83	160.32 €	PV carence
2021	83	90.18 €	PV carence
2021	83	113.56 €	PV carence
2021	83	46.76 €	PV carence
2021	83	136.21 €	PV carence
2021	83	136.94 €	PV carence
2021	83	94.64 €	PV carence
2021	83	158.86 €	PV carence
2022	83	135.20 €	PV carence
2017	83	34.14 €	PV carence
2017	83	158.42 €	PV carence
2021	83	40.08 €	PV carence
2021	83	131.81 €	PV carence
2021	83	111.54 €	PV carence
2017	83	362.04 €	PV carence
TOTAL		6 158.49 €	

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2023 pour un montant global de 6 158.49 € étant précisé que les crédits seront inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget primitif 2023.

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu la demande d'admission en non-valeur transmises par le Service de Gestion Comptable de Vitry, correspondant à la liste n° 6186090115 en date du 8 mars 2023 ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur et en créances éteintes, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** d'admettre en non-valeur la somme de 6 158.49 € au budget primitif 2023 de la commune
- ✓ **Autorise** l'inscription des crédits au Budget 2023 au compte 6541 pour les créances afférentes à ce budget.

BUDGET	COMPTE	MONTANT
COMMUNE	6541 - Créances admises en non-valeur	6 158.49 €

Fait lesdits jour mois et an
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire, Jacky LECHÂBLE

